



Ref : CFVU2019/19-1007

CFVU DU 03 OCTOBRE 2019

**DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE
BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI DE BRAZZAVILLE RELATIVE A
LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION DELOCALISÉE A BRAZZAVILLE**

- **La commission formation et vie universitaire de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 03 octobre 2019 réuni sous la présidence de Monsieur Olivier BALLESTA,**

*Vu le livre VII du code de l'éducation,
Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,*

- **APPROUVE** (le cas échéant à l'unanimité de ses membres) **LA CONVENTION ENTRE L'UNIVERSITÉ DE BORDEAUX MONTAIGNE ET L'UNIVERSITÉ MARIEN NGOUABI DE BRAZZAVILLE RELATIVE A LA LICENCE INFORMATION-COMMUNICATION DELOCALISÉE A BRAZZAVILLE.**
- *Délibéré par la commission formation et vie universitaire, à Pessac, le 04/10/2019.*

Nombre de membres présents	20
Nombre de membres représentés	4
Nombre d'abstentions	0
Nombre de suffrages exprimés	24
Nombre de votes pour	24
Nombre de votes contre	0

La Présidente de l'Université,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.